

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 9 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **MARDI 9 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 27 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE SAINT QUENTIN POUR L'EXERCICE 2024.

2024-04-N° 7

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs et précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en séance le 26 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric et M. RYS Didier) votant **CONTRE** :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER par chapitre le budget primitif de la ZAC de Saint Quentin pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

A/ En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	84 408,94 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011 - Charges courantes	278 860,70 €	042 - Opérations d'ordre	2 388 347,94 €
042 - Opérations d'ordre	2 646 578,30 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	9 000,00 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	9 000,00 €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	630 000,00 €
65 - Autres charges - Subventions	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	500,00 €
66 - Remboursement des intérêts	9 000,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €		
TOTAL fonctionnement - Dépenses	3 027 847,94 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	3 027 847,94 €

B/ En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
001 - Solde exécution SI	1 980 354,15 €	001 - Solde exécution SI	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 388 347,94 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	2 646 578,30 €
16 - Emprunts	44 000,00 €	16 - Emprunts	1 766 123,79 €
TOTAL investissement - Dépenses	4 412 702,09 €	TOTAL investissement - Recettes	4 412 702,09 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude BISSAUX

